

17/ PROJET DE BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX POUR 2002

Rapporteur : M. DELLON

Le Budget Annexe du Service des Eaux pour l'exercice 2002 s'équilibre toutes sections confondues à la somme de : **5.600.000 €**

En section de fonctionnement :	4.572.700 € (-4,63 % par rapport à 2001)
En section d'investissement :	1.027.300 € (-4,39 % par rapport à 2001)

Ce budget est détaillé dans le document n° 5 ci-joint p.102 à 117.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les grands groupes de dépenses sont les suivants :

* Dépenses propres au service	1.320.800 €
* Virement à la section d'investissement amortissements et charges d'intérêts	999.900 €
* Crédits pour pertes sur créances irrécouvrables	45.000 €
* Dépenses correspondant au Fonds National des adductions d'eau et aux redevances prélèvement et pollution de l'Agence de l'Eau	2.132.000 €
* Dépenses de travaux pour comptes de tiers (branchements facturés aux usagers)	75.000 €
	<hr/>
	4.572.700 €

Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :

- Vente de l'eau aux abonnés :	2.190.000 €
- Location de compteurs :	108.000 €
- Facturation de travaux à des tiers :	75.000 €
- Reversement de taxes :	2.132.000 €
- Produits divers :	6.100 €
- Intérêts courus échus et subventions inscrites au compte de résultat :	61.600 €
	<hr/>
	4.572.700 €

L'opération "Solidarité Eau" avec Bobo-Dioulasso est reconduite en 2002 pour un montant de 11.500 € correspondant à 2 centimes par mètre cube d'eau consommée.

Cette subvention est versée au Comité de Jumelage Châlons Bobo-Dioulasso.

Pour équilibrer le Budget du Service des Eaux tel qu'il est présenté, il est proposé de calculer le prix de l'eau en se basant sur un volume vendu de 3.731.163 m3.

Le prix de l'eau est fixé à 0,6459 €HT en consommation domestique pour la part qui revient à la Ville. Le coût global TTC du mètre cube d'eau, y compris les redevances de l'Agence de l'Eau, s'établit donc à 1,5279 €

A noter que 42,27 % seulement du prix global de l'eau correspond à la recette propre au Service des Eaux, le reste étant reversé à des organismes publics nationaux (T.V.A. Fonds National pour le Développement des adductions d'eau et Agence de l'Eau).

COUT TOTAL DE L'EAU (Abonnés domestiques) pour les années 2001-2002

	<u>2001</u>	<u>2002</u>
EAU	0,6357 €	0,6459 €
F.N.D.A.E.	0,0213 €	0,0213 €
Prélèvement - A.E.S.N.	0,0964 €	0,1075 €
Pollution - A.E.S.N.	0,6494 €	0,6735 €
TOTAL HT	1,4028 €	1,4482 €
TVA 5,5 %	0,0772 €	0,0797 €
TOTAL T.T.C.	1,48 €	1,5279 €
	9,71 F	10,03 F

Voici par conséquent les tarifs hors taxes de la part du Service des Eaux :

	TARIFS 2001 HT	2002	Evol. %
- Consommations domestiques	0,6357	0,6459	+ 1,60
- Consommation industrielle inférieure à 48 000 m3	0,6860	0,6860	-
- Consommation industrielle supérieure à 48 000 m3	0,4421	0,4543	+ 2,76
- Consommation Ville de Châlons-en-Champagne	0,1616	0,1646	+ 1,86
- Consommation communes voisines	0,5412	0,5499	+ 1,60
- Réservoirs de chasse	0,0762	0,0762	-

DENOMINATION	TARIFS 2001 (H.T.)	TARIFS 2002 (H.T.)
<u>Compteurs type volumétriques</u>		
Diam.15	5,32	5,40
Diam.20	5,78	5,90
Diam 30	11,78	12,00
Diam.40	17,35	17,70
<u>Compteurs type Woltmann</u>		
Diam.60	57,47	58,60
Diam.80	109,76	112,00
Diam.100	206,72	211,00
Diam.150	327,61	334,00
<u>Compteurs type "Combiné"</u>		
Diam.60	127,45	130,00
Diam.80	145,28	148,00
Diam.100	180,19	184,00
<u>Anciens Compteurs type "Woltmann"</u>		
Diam.150 et 200	209,01	213,00
<u>Fermeture et ouverture de compteur</u>		
Forfait	9,15	9,50

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à la somme de : 1.027.300 €

Les opérations prévues sont les suivantes :

- Plan de secours	35.350 €
- Acquisition de compteurs, matériels et mobiliers	55.750 €
- Renouvellement de réseau rue du Port de Marne	76.000 €
- Renouvellement de réseau Boulevard A. France	135.000 €
- Bouclage du réseau Avenue des Alliés	8.000 €
- Renouvellement et extension de réseau voies diverses	28.000 €
- Mise en place d'un coffret de télésurveillance aux réservoirs de Melette	8.000 €
- Mise en place de crinolines sur les échelles des deux réservoirs de Melette	6.000 €
- Remplacement d'une pompe au réservoir de Chanteperdrix	7.500 €
- Remplacement des échelles des deux réservoirs de Chanteperdrix	9.000 €
- Remboursement de la dette en capital et subventions inscrites au compte de résultat :	566.600 €
- Intérêts courus échus :	26.000 €
- Travaux de bâtiment	66.100 €

Ces investissements sont financés de la manière suivante :

- Virement de la section de fonctionnement :	482.900 €
- Amortissements :	422.000 €
- Intérêts courus non échus :	12.000 €
- Subvention de l'Agence de l'Eau	15.000 €
- Emprunts	95.400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet établi pour le Budget Primitif des Eaux 2002,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2001,
OUI l'exposé qui précède,

ADOPTE le Budget Annexe du Service des Eaux pour 2002 ci-dessus présenté et arrêté à la somme de 4.572.700 € pour la Section de Fonctionnement et 1.027.300 € pour la Section d'Investissement ;

DECIDE de fixer les tarifs de location des compteurs, suivant les tableaux ci-dessus présentés, à compter de la facturation de la première période 2002.

Le Rapporteur :
Signé : M. DELLON

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 37 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,
Prend une délibération conforme.